

REVUE LAMY

# Droit des Affaires

## Le droit au service de l'impact et de la transition

*Stéphane COUCHOUX, Christian DAVY, Yann KERBRAT, Corinne LEPAGE et Laurent DRILLET*

– La fraude corrompt tout... même l'apport !

*Matthieu ZOLOMIAN*

– L'impossible annulation d'une assemblée générale par le juge des référés

*Jean-Brice TAP*

– Financement de l'ESS : pour une clarification du régime du contrat à impact social

*Hélène DURAND*

**171** | MENSUEL  
JUN 2021

## Le droit au service de l'impact et de la transition

**C**e dossier<sup>(1)</sup> interroge le processus d'innovation juridique à mettre en œuvre pour donner des cadres nouveaux et adaptés aux enjeux urgents auxquels l'humanité doit faire face et pour lesquels le droit va devoir jouer un rôle de premier plan.

Tolérer des espaces de pollution économique, financière, environnementale localisés reviendrait à ruiner les efforts de la majorité des pays pour résoudre un problème dont l'issue in fine reste la survie de l'espèce humaine sans sacrifice du grand nombre.

Un droit préventif de l'interdiction justifiée (utilisation par exemple des données du GIEC comme « faits avérés pour le futur » ou encore des ODD) permettrait-il de créer une base justificative pour le législateur depuis les notions de prudence, de vigilance et de diligence due ?

C'est l'éclairage apporté par **Monsieur Yann KERBRAT**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

Comment déployer un droit de l'environnement préventif sans attendre que la maison ait brûlé pour activer la loi ?

Comment garder au plus près du pollueur la charge de la réparation des faits passés, l'évitement de crise à venir et l'amélioration des externalités, en réintégrant dans le cadre de la raison d'être les obligations d'intégration de ces éléments dans les coûts d'exploitation directs des entreprises ?

**Maître Corinne LEPAGE**, Avocat en droit de l'environnement, livrera son point de vue sur les conditions et la mise en œuvre d'un droit de l'environnement préventif :

Comment faire converger les doctrines de ces droits (public, privé, internationaux) pour accoucher une doctrine-pratique sur l'unité territoriale que constitue la planète ?

Comment quitter le droit historique de la recherche de la responsabilité pour inventer un droit à double détente, capable d'allier :

1. La coercition d'une réparation directe par le pollueur sur le préjudice, les dépens et les indemnités depuis les impacts réputationnels jusqu'à la réintégration des charges réelles dans le cycle d'exploitation et dans la valorisation des entreprises,
2. Un droit préventif de l'interdiction justifiée (utilisation par exemple des données du GIEC comme « faits avérés pour le futur ») permettant de créer une base justificative pour le législateur (comme autrefois la notion de fiction juridique) depuis les notions de prudence, de vigilance et de diligence due.

**Maître Laurent DRILLET**, Avocat associé spécialisé en droit des sociétés (Fidal), exposera le concept de l'entreprise au XXI<sup>e</sup> siècle :

Une entreprise est-elle faite pour produire autre chose que des profits en univers capitaliste ? Une structure qui prendrait en considération dans son objet et sa finalité un mix élargi (économie, social, environnemental, fiscal, sociétal) est-elle encore une « entreprise » au sens où l'entend l'économie dont elle relève historiquement ?

Si la demande en profitabilité n'est plus la finalité première de l'entreprise, comment alimenter d'une part la dépense publique devenue très élevée et transformer d'autre part le modèle de consommation sur lequel repose le système de ponction fiscale ?

À qui appartient alors l'entreprise ? Pourquoi ses mandataires continueraient-ils d'être responsables si de nouvelles parties prenantes s'invitent autour de la table avec un pouvoir de décision sans sanction ? Mais comment l'entreprise peut-elle relever le défi de la transition écologique et énergétique pour survivre ?

**Stéphane COUCHOUX**, Avocat associé, Responsable national du secteur « Mécénat, Fondations & Entreprises à impact », Fidal et **Christian DAVY**, Conseil en stratégie « Impact & Transition des entreprises », THE Z POINT

### SOMMAIRE

Le droit préventif : une solution pour rendre impactante la raison d'être des entreprises.....P.23

**Christian DAVY et Stéphane COUCHOUX**

Unité planétaire et convergence des droits au service de la transition.....P.27

**Yann KERBRAT**

Du principe de prévention à la fonction préventive du droit...P.32

**Corinne LEPAGE**

L'entreprise du 21<sup>e</sup> siècle.....P.37

**Laurent DRILLET**

(1) Dossier coordonné par Stéphane Couchoux.



## **Expertise « Transition & Impact »**

Les enjeux des prochaines années sont inédits en nombre, en taille et en délai de traitement. Nous n'avons que peu de temps pour inverser une tendance dangereuse non seulement pour notre économie mais pour la vie du plus grand nombre sur Terre.

Depuis trois ans, nous menons une réflexion de fond, cristallisée dans notre offre Fidal « *Transition & Impact* », pour permettre à nos clients de passer d'une économie de l'Avoir à une économie de l'Etre.

De nouveaux supports règlementaires et législatifs peuvent être valorisés et améliorés pour porter cette ambition et associer plus étroitement et plus efficacement vision stratégique et vision juridique.

Fidal s'est ainsi impliqué dans le cadre de l'adoption de la Loi PACTE du 22/05/2019 (réunions, débats, amendements, ...) qui donne une nouvelle définition légale de l'entreprise en l'enjoignant de prendre en considération les impacts sociaux et environnementaux de ses activités (nouvel art. 1833 du Code Civil portant définition d'une « société »).

Nous avons développé une offre d'accompagnement spécifique Fidal « *Transition & Impact* » pour accompagner les entreprises (PME, ETI, GE) dans leur :

- **Transition** environnementale, écologique, énergétique, sociale et sociétale ;
- Recherche sincère d'**Impacts** sur les externalités positives.

Le rôle de l'avocat va au-delà des diligences dues relatives par exemple à la simple adaptation des statuts de la société. A l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaire intégrant des consultants spécialisés en « Stratégie & Transition », nous accompagnons nos clients sur ces sujets structurants aussi bien sur les questions de contenants que de contenus et notamment :

- Identification du cadre juridique idoine : entreprise ou société à mission ? *B corp* ? ESUS ?
- Définition d'une raison d'être (statuts, charte, manifeste, etc.)
- Mise en œuvre et suivi du statut de société à mission
- Solutions de financement de la Transition
- Mise en œuvre d'actions sociétales : mécénat et fondations (fonds-actionnaire, start-up studio, ...)
- Création des fonds de pérennité (Loi PACTE)
- Etc.

Exemple de méthodologie : Fidal organise avec **Christian Davy – THE Z POINT** – des ateliers de *design thinking* pour donner du contenu à la raison d'être et à la définition des objectifs de la société à mission en lien avec une approche stratégique globale.

## Votre contact

**Stéphane COUCHOUX**



Avocat - Directeur associé

Responsable national du Secteur « *Fondations, Mécénat & Entreprises* »

Ambassadeur « *Fidal Transition & Impact* »

Tél. : 04 91 16 04 80 / 06 28 80 60 72

Email : [stephane.couchoux@fidal.com](mailto:stephane.couchoux@fidal.com)